L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 26 DECEMBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

FLAUDUMIER et Cie, Imprimeurs, No 26 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacienne, imprimées en cuivre depuis 25c. la mille. (Jy mars—1 an

LE prix le plus élevé payé pour des meubles usagés, pianos, bonds, comptoirs, vitrines, les quatrains de résidences. 40 rue Royale.
17 oct—3m

DEMANDES.

ON demande—Au No 94 Esplanade, entre Bourbon et Dauphine, une femme de couleur (couleur d'un âge mur.
22 déc—

A VENDRE.

CADEAUX de Noël et de Jour de l'An—Diamants, montres, bijoux—à bas prix—Bray—Bourbon et Dauphine. 6 déc—1 m

Une Vacherie à vendre à l'amiable pour cause de départ, rue centrale, 60 quatorze belles vaches, un beau taureau, deux beaux chevaux, une charrette à lait, une charrette à provisions, ainsi que tous les ustensiles nécessaires pour une vacherie avec une clientèle de vingt à vingt-deux bouteilles de lait par jour. S'adresser sur la propriété. Pour informations, s'adresser à l'encaisseur Douane et Hagan Arcade, à la ligne de la pompe de desséchement, de la rue Bienville. 20 déc—7f

LIVRES français et espagnol 1 jour 1/2 jour. Impression directe—24 Passage de la Bourse, encaisseur Douane. 12déc—1m

DIAMANTS, montres, bijoux neufs et d'occasion, très bas prix. Bray—Bourbon et Douane. 6 déc—1 m

AVIS DE SUCCESSION.

Successeur de Hugh Campbell et Wilfred Campbell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 22,854 — Division B—Attendu que Henry L. Frantz administrateur public, a présenté à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wilfred Campbell, décédé intestat, ainsi que par le présent donne à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
23déc—22 28 jan 2

Succession de Alfred Grima.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 23,688—Division K—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Sylvester R. Wall, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 déc—22 27 31

Succession de William Quint.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 34,555—Division E—Attendu que John A. Vince, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Quint, décédé intestat; ainsi que par le présent donne à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 déc—22 28—jan 1

Succession de William Matthews et Sarah Smithers, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,513—Division B—Attendu que Mary Ann Mathews a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Matthews et sa femme, décédés intestats; ainsi que par le présent donne à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 déc—20 25 29

Succession de Giovanni Maestri.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 23,800—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Giovanni Maestri, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
23déc—22 28 jan 1

Succession de Charles Ellis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 34,523—Division A—Attendu que John E. Wyer, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Ellis, décédé intestat; ainsi que par le présent donne à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
22déc—22 27 31

Succession de Marcellin Charles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,524—Division F—Attendu que John R. Vinet, administrateur public, a présenté à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Marcellin Charles, décédé intestat; ainsi que par le présent donne à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 déc—22 27 31

Succession d'Elizabeth Morry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,401 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Sylvester R. Wall, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 déc—22 27 31

Succession de William Quint.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 34,555—Division E—Attendu que John A. Vince, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Quint, décédé intestat; ainsi que par le présent donne à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 déc—22 28—jan 1

Succession de William Matthews et Sarah Smithers, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,513—Division B—Attendu que Mary Ann Mathews a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Matthews et sa femme, décédés intestats; ainsi que par le présent donne à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 déc—20 25 29

Succession de Giovanni Maestri.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 23,800—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Giovanni Maestri, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 déc—22 27 31

Succession d'Elizabeth Morry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,401 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Sylvester R. Wall, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 déc—19 23 27

Succession de William Quint.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 34,555—Division E—Attendu que John A. Vince, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Quint, décédé intestat; ainsi que par le présent donne à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 déc—17 22 26

Succession de William Welch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 34,452—Division B—Attendu que John Dore a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Welch décédé intestat; ainsi que par le présent donne à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 déc—17 22 26

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,441—Division A—Ordre est par le présent donné à tous ceux que la question des biens du pénitencier Arthur Durieu, soit et est par le présent soumise au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une notification des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Mons. Jules Aldige, Juge, No 9 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 11me jour de janvier 1892 à 11 heures A. M. pour y tel de délibérer sur les affaires du dit pénitencier, dire un syndic et voter sur toutes autres matières que peut leur donner connaissance, et pour l'inventaire contenir toutes propositions judicieuses contre la personne ainsi que les biens audit pénitencier, ainsi que le compte final présenté par Mme Veuve Giovanni Maestri, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 déc—22 sur 11 janv

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,449—Division A—Ordre est par le présent donné à tous ceux que la question des biens du pénitencier Charles F. Carnibert soit et est par le présent soumise au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Mons. Jules Aldige, Juge, notaire, en son bureau, No 9 rue Carondelet, en cette ville, le MARDI, 12 janvier 1892, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pénitencier, nommer un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes propositions contre la personne et les propriétés du dit pénitencier, soient suspendues; et que Marcelin Carnibert, soit nommé curateur provisoire aux affaires absentes dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 8 décembre 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
10 déc—22 sur 12 janv

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 24 DECEMBRE—CLASSE No 404
Tirage de 4 heures P. M.

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les périodiques journaux, se font en public et jour ordinaire dans les bureaux de la Compagnie.

Ne manquez pas de nous envoyer votre signature
Ce 24 décembre 1891—à heures P. M.
J. A. ROUSSAN.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens sont vendus dans tous les hôtels bonnes dans toutes les concessions

ATTRAIT SANS PRECEDENT
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.
LA L.S.L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été renouvelée par une partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.
Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu constamment (Juin et Décembre) et les grands tirages du numéro simple ont lieu dans les mois de Mars et Juillet, c'est dans lies et en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.
Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'suit :
Nous désirons, par les présentes, que nos présidents à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nos directeurs et caissiers en personne, à un tirage qui nous en donnent l'assurance, soit fait avec la plus grande honnêteté, la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.
Jos. Dupuy, Pres. Nat. Bank.
J. Ernest Leonard, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank.
Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 JANVIER 1892.
GROS LOT $300,000
100,000 Numéros dans l'Urne
LISTE DES LOTS
1 Lot de ... $300,000, soit $300,000
1 Lot de ... 100,000, ... 100,000
1 Lot de ... 50,000, ... 50,000
1 Lot de ... 25,000, ... 25,000
2 Lots de ... 10,000, ... 20,000
5 Lots de ... 5,000, ... 25,000
20 Lots de ... 1,000, ... 20,000
100 Lots de ... 500, ... 50,000
200 Lots de ... 300, ... 60,000
500 Lots de ... 200, ... 100,000
PRIX D'APPROXIMATION
100 Lots de $300, soit ... $30,000
100 Lots de ... $200, ... 20,000
100 Lots de ... $100, ... 10,000
PRIX TERMINAUX.
999 Lots de $100, soit ... $99,900
999 Lots de $100, ... 99,900
9,134 Lots se montant à ... $1,054,800
PRIX DU BILLET
Entier, $60; Demi, $30; Quart, $15; Dixième, $6; Vingtième, $3.
Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.
TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.
IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'envoi des BILLETS et LISTES DE LOTS, en voyez à nos correspondants.
Adresse : PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.
Bonnes Pardonnes en plein et faites la signature lisible.
La Compte ayant passé des lois défendant le service de la mails à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour expédier aux correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Non Etatis nommés Tribunaux Fédéraux d'Etats. Les autorités locales tout aussi constitutionnel à Hyver toutes contre ON DEMANDE DES AGENTS à Paul Conrad, nous ne pouvons pas prévoir les lettres ENREGISTREES à ses adresses.
Les Lots sont toujours payés lots envoyés sur demandes à tous les agents de loteries après chaque tirage au nombre voulu, par Express, aux frais de ceux-ci.
ATTENTION.—La Cour Suprême des Etats-Unis a décidé le 27 avril 1891 l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que le pouvoir de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 comme exception au vote du peuple et que Mai 1890 décision qui avait été rendue par la Cour Suprême qu'il en a été décidé par la Législature de l'Année dernière.
L'Année dernière les sentiments se sont élevés et à la fête décidée de la Cour Suprême dans le but d'arrêt de l'année prochaine décision de la Cour Suprême de l'Etat de Louisiane depuis le 1er janvier 1890, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.
QUELQUES SOLDES LES CHEQUES TAIRES, le Lots ... ...